

Annexe A : Formulaire de demande pour les subventions de démarrage à AGJE

Nom de la personne qui remplit la demande :

Position du titre:

Date de la demande: Click or tap to enter a date.

Section 1 : Renseignements sur le site de garde d'enfants

Siège social / société (dénomination sociale) :

Adresse du centre de garde:

Ville:

Code postal:

Numéro de téléphone professionnel:

Courriel au travail:

Pour les garderies : Nombre de nouvelles places en cours de création : _____

Pour les organismes de garde à domicile : Nombre de nouveaux fournisseurs de services de garde à domicile : _____

Type de titulaire de permis : (veuillez cocher): Société Particulier

Type d'établissement : (veuillez cocher): À but non lucrative À but lucratif

Type de programme (Cochez toutes qui s'appliquent): Francophone Autochtone

Type de demande (veuillez cocher une):

Nouveau site de garde d'enfants ou nouveau fournisseur(s) de services de garde à domicile.

Expansion dans un établissement de garde d'enfants existant. Numéro de licence : _____

Date prévue d'achèvement du projet :

Note : doit être dans les deux ans suivant la date de la demande.

Renseignements supplémentaires (au besoin) :

Section 2: Dépenses proposées

Description des dépenses (veuillez sélectionner toutes les réponses qui s'appliquent) :

Dépenses admissibles pour les centres de services de garde d'enfants agréés :

- matériel de jeu, équipement et ameublements (intérieurs ou extérieurs) conformément à l'article 19 du Règl. de l'Ont. 137/15 en vertu de la Loi de 2014 sur la garde d'enfants et la petite enfance;
- fournitures ou équipement non périssables pour soutenir le fonctionnement régulier continu du programme de services de garde d'enfants (p. ex., appareils électriques, TI, fournitures en appui aux environnements d'apprentissage tout en respectant les exigences de santé et de sécurité);
- rénovations, ajouts ou réparations d'installations de services de garde d'enfants agréés ou d'installations éventuelles de services de garde d'enfants approuvées par le GSMR;
- Modifications aux aires de jeu extérieures nécessaires en raison de l'agrandissement des locaux de services de garde d'enfants dans le centre afin que le titulaire de permis continue à respecter l'article 24 du Règl. de l'Ont. 137/15 en vertu de la Loi de 2014 sur la garde d'enfants et la petite enfance.
- améliorations locatives.

Dépenses admissibles pour les services de garde d'enfants en milieu familial agréés :

- matériel de jeu, équipement et ameublements (intérieurs ou extérieurs) conformément à l'article 27 du Règl. de l'Ont. 137/15 en vertu de la Loi de 2014 sur la garde d'enfants et la petite enfance.

Énumérer les étapes importantes du projet et les exigences financières correspondantes avec des dates approximatives :

Étapes importantes	Date approximative	Montant (\$)
1.		
2.		
3.		
4.		
5.		
Total des fonds demandés :		

Section 3: Nouvelles places anticipées

Groupe d'âge	Nombre de places
Poupons (moins de 18 mois)	
Bambins (18 mois ou plus et moins de 30 mois)	
Enfants d'âge préscolaire (30 mois ou plus et moins de 6 ans)	
Enfants de la maternelle et du jardin d'enfants (44 mois ou plus et moins de 7 ans)	
Regroupement familial (annexe 4)	
Total Nombre de nouveaux espaces	

Section 4: Détails de la demande de financement

Veillez joindre une brève description de la façon dont ce projet créera des places supplémentaires dans des garderies à temps plein pour un ou plusieurs des groupes suivants :

- enfants issus d'une famille à faible revenu
- enfants ayant des besoins particuliers
- enfants autochtones
- enfants noirs ou autres enfants racisés
- enfants de nouveaux arrivants au Canada
- enfants francophones

Section 5: Pièces jointes requises

Veillez joindre les pièces jointes suivantes à la demande dûment remplie :

- 3 Devis/appels d'offres pour les dépenses de projet proposées.

Remarque : Tous les devis doivent être pour des articles/services comparables et doivent être détaillés, y compris tous les produits/services qui seront fournis. Le financement de plus de 150 000 \$ est soumis à l'approbation du conseil municipal. Les reçus doivent être soumis dans les 30 jours ou au plus tard le 31 janvier de l'année suivante pour les projets terminés à la fin de l'année en cours.

Section 5: Pièces jointes requises

Veillez cocher si vous acceptez et comprenez ce qui suit:

Je comprends qu'en accédant au financement de la subvention de démarrage, la licence associée au projet maintenir leur participation au SPAGJE pendant au moins sept ans après l'ouverture des nouvelles places en services de garde d'enfants, c.-à-d. à partir du premier jour d'exploitation;

Je comprends qu'à titre de titulaire, lorsque ma demande de subvention pour démarrage du AGJE sera approuvée, les conditions suivantes s'appliqueront :

- Les titulaires de permis qui reçoivent une subvention de démarrage doivent dépenser le financement et ouvrir les nouvelles places avant le 31 décembre 2026
- Les titulaires de permis doivent conserver les places pour les enfants de 0 à 5 ans pour lesquelles ils reçoivent financement (p. ex., une place réservée aux poupons ne doit pas être convertie).
- Les titulaires de permis doivent s'assurer que toutes les places en garderie sont inclusives et accessibles à tous les enfants, quelles que soient leurs capacités. Plus précisément, que tous les enfants soient en mesure de participer activement et utilement au programme de garderies agréées et qu'ils soient soutenus pour établir des relations authentiques et bienveillantes avec leurs pairs et leurs éducateurs (p. ex., une approche à l'échelle de la classe qui ne sépare pas ou n'exclut pas les enfants ayant un traitement/des actions individualisés 1:1). Les enfants ayant des besoins supplémentaires ne sont pas exclus du programme de garderie et leur accès au programme n'est pas limité.
- Les ajustements et recouvrements de financement seront déterminés à la discrétion de la Ville de Cornwall en fonction du processus de rapprochement du GSMR.
- Les titulaires de permis doivent permettre à la Ville de Cornwall de vérifier les dossiers financiers et les dossiers de service liés au système pancanadien d'AGJE à tout moment jugé raisonnable.

Avis de collecte de renseignements personnels

Si vous avez des questions sur la collecte ou l'utilisation des renseignements personnels recueillis dans le présent formulaire, vous pouvez communiquer avec la personne-ressource suivante : le gestionnaire des services à l'enfance à kgreaves@cornwall.ca .

Fournisseur de services de garde:
(Premier, dernier)

Poste :

Signature:

Date: Click or tap to enter a date.

Nom du signataire autorisé :
(Prénom, dernier)

Je suis autorisé à engager la Corporation.

Position:

Signature:

Date: Click or tap to enter a date.